



Les allocations familiales
pour tous les Bruxellois.

**Le gouvernement bruxellois a décidé d'octroyer
une prime de rentrée scolaire exceptionnelle d'un montant de 100€
par enfant aux familles bénéficiant déjà d'un supplément social.**

Cette prime unique sera payée automatiquement le **1er septembre 2020** en même temps que le versement des allocations familiales du mois d'août par Famiris. 2 familles sur 3 sont concernées par cette aide à Bruxelles.

Vous trouverez plus d'informations sur la prime Covid, de même que comment la percevoir si vous pensez rentrer dans les conditions pour obtenir un supplément social sur ce lien:

<https://famiris.brussels/fr/faq/la-prime-covid/>